



Ni à gauche ni à droite même pas au centre



Le Libéral

N°716

Configuration du prochain sénat : Pouvoir, opposition et indépendants se partagent les sièges **P.3**



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion Mercredi 19 Février 2025



OTR :
Une profonde réforme en perspective **P.5**

QUALITÉ DE SERVICES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AU TOGO : **P.3**
Lomé mieux servie que l'intérieur du pays, selon un rapport de l'ARCEP

Protection des données à caractère personnel : Un Forum international bientôt à Lomé **P.2**

MIATO :
Coup d'envoi de l'édition 2025 **P.4**



Agriculture : Quelques projets ambitieux réalisés

La Feuille de route gouvernementale 2020-2025 transforme l'agriculture en un moteur de croissance inclusif. Elle mise beaucoup plus sur la mécanisation, l'augmentation des rendements et la promotion des filières agricoles à forte valeur ajoutée.

L'une des réalisations phares est le Projet de transformation agroalimentaire du Togo (PTA-Togo), qui favorise le développement des chaînes de valeur. Ce projet s'accompagne d'investissements massifs dans les infrastructures rurales, comme la construction de routes et des pistes pour faciliter l'acheminement des produits agricoles vers les marchés.

Le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et



nutritionnelle (Pniasan) a, lui, accru la production de cultures vivrières stratégiques telles que le maïs, le riz et le manioc. Les mécanismes activés pour lutter contre la dépendance et renforcer la suffisance sont nombreux. Au cours de l'année écoulée, des actions ont été accomplies.

Le budget dédié

Au début de 2024, l'État a annoncé une allocation de 13 milliards de francs CFA consacrée à la sécurité alimentaire. Cela représente 25 % du budget annuel du ministère de l'Agriculture. L'enveloppe a soutenu le plan septennal de sécurité alimentaire (2024-2030), renforcé les capacités de l'Agence nationale de la sécurité alimentaire (Ansaf).

En mars de la même année, le pays a inauguré 2 centres régionaux de mécanisation agricole à Tchitchao et Tové. L'idée étant de moderniser les pratiques agricoles et d'augmenter la productivité des exploitations. Le même mois à Avétonou, Faure Gnassingbé lance les travaux de construction du complexe avicole intégré. Il couvre une superficie de 660 hectares et comprend des fermes avicoles modernes, un Institut technique de recherche agricole (Itra), un Institut de formation en alternance pour le développement (Ifad) et un écovillage.

Le soutien du FSRP 30 000 producteurs vulnérables sont soutenus

par le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP-Togo) à la date de juillet 2024. Les bénéficiaires, actifs dans la culture du maïs, du riz, du soja et du niébé, ont eu droit à des intrants agricoles.

46,4 milliards de francs CFA de la BAD et la BOAD ont été destinés à la phase 2 du Projet de transformation agroalimentaire du Togo (PTA-Togo), précisément l'agropole de Kara. En octobre, la BID a approuvé un financement de près de 36 milliards de francs en faveur du Togo pour améliorer la qualité de vie des populations vulnérables en soutenant la productivité agricole et les activités génératrices de revenus des ménages d'agriculteurs.

Au niveau des récoltes céréalières, les chiffres sont positifs avec un record de 1,5 million de tonnes obtenues pour la campagne agricole 2023-2024. Toujours en 2024, le pays a organisé son 5e recensement national de l'agriculture pour actualiser les données, une activité essentielle à la planification des politiques publiques et à l'orientation des investissements.

Le Togo ne compte pas s'arrêter là. D'autres plans sont prévus cette année pour continuer de faire de l'agriculture un facteur de progrès. ■ ■

LR

Protection des données à caractère personnel :

Un Forum international bientôt à Lomé

Les cyberattaques, les arnaques, le vol des données numériques, les sabotages et chantages numériques etc. Tels sont entre autres les différentes difficultés auxquelles le monde numérique fait face ces derniers temps.

experts étudieront également comment renforcer le cadre juridique, le développement des capacités, la sensibilisation et les échanges entre les professionnels.

Me Godwin Amenyinu, l'un des initiateurs du



C'est fort de ce constat qu'un forum international sur la protection des données à caractère personnel au Togo (FIPDCP Togo) se tiendra du 28 au 30 juillet prochain dans la capitale togolaise. C'est la substance de la rencontre entre les professionnels des médias et les structures organisatrices de l'événement ce jeudi 13 février à Lomé.

A travers ce forum les experts, chercheurs, praticiens, les représentants gouvernementaux, les organisations de la société civile et les étudiants réfléchiront sur les enjeux, défis et perspectives de la protection des données à caractère personnel. Ils organiseront des conférences et des tables rondes, analyser et identifier les enjeux de la protection des données à caractère personnel. Ces

forum, le Togo a fait d'énormes efforts significatifs en ce qui concerne les normes et dans le domaine de protection des données mais la vulgarisation n'est pas encore suffisante pour permettre à tout le monde d'avoir connaissance.

Pour lui la problématique de la protection des données à caractère personnel est un enjeu crucial pour le Togo et l'Afrique car ces données représentent un enjeu économique." Nous échangerons sur comment protéger les données à caractère personnel, dans les domaines médiatique, bancaire, des assurances, etc."

Cette organisation sera chapeautée par les cabinets Brain, ESTETIC, DATASECUR et une commission scientifique. ■ ■



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

PETCHEZI P. D. Fabrice

Comité de Rédaction

PETCHEZI Fabrice
Alain TCHEDRE
Prosper AWIH
Dick MESSAN (Stagiaire)
Cyrille SABLASSOU

Correcteur

S. Didier

Infographie

JPB

Adresse

Route du Contournement CEDEAO,
Agoè Démakpoè, non loin des rails
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 42 83 46
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

SDR

Tirage

1000 exemplaires

**LE LIBÉRAL, c'est
tous les mercredis**

Configuration du prochain sénat : Pouvoir, opposition et indépendants se partagent les sièges

On connaît depuis lundi les résultats provisoires des premières sénatoriales tenues le 15 février dernier. Sans surprise, c'est le parti présidentiel UNIR qui remporte haut les mains la majorité des sièges soit 34 sénateurs sur les 41 élus à l'issue du scrutin au suffrage indirecte. Contrairement à ce qu'on redoutait, UNIR ne sera pas seul au sénat.

Selon les résultats provisoires rendus public par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) des partis de l'opposition et des candidats indépendants ont réussi à tirer leur épingle du jeu avec 7 places au sénat. Le parti BATIR obtient deux sièges, tandis que l'Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral (ADDI) et l'Union des Forces de

Changement (UFC) en décrochent chacun un. Les trois sièges restants reviennent à des candidats indépendants. Pour ce scrutin, le nombre de grands électeurs inscrits est 1949. La CENI a enregistré 1756 votants sur la liste d'émargement et 34 sur celle des omis, 1758 bulletins dont 35 nuls. Le suffrage exprimé est 1723. La commission électorale s'est félicitée du

bon déroulement de ces premières élections sénatoriales. Les résultats définitifs seront proclamés dans les prochains jours après vérification et examen des éventuelles contestations par la Cour constitutionnelle. Ce scrutin est une étape clé vers la mise en place de la Ve République, consacrant ainsi l'instauration d'un régime parlementaire.



En effet, dans la suite du processus, après l'élection des 41 Sénateurs, le Chef de l'État devra nommer dans les jours prochains, les 20 autres pour avoir les 61 Sénateurs qui composeront le Sénat. Selon la nouvelle Constitution, le Sénat et

l'Assemblée nationale devront ensuite se réunir en congrès pour élire le futur Président de la République puis désigner le Président du Conseil avant mi-mai, date de fin de la période transitoire dans laquelle se trouve le pays. ■ ■

LR.

Qualité de services des télécommunications au Togo : Lomé mieux servie que l'intérieur du pays, selon un rapport de l'ARCEP

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP-Togo) a présenté le vendredi 14 février dernier, les résultats de la campagne nationale de mesure « Drive Test » sur la qualité de service offert par les deux opérateurs de télécommunications à savoir Yas Togo et Moov Africa Togo. Et selon les chiffres présentés par l'ARCEP, les clients de Lomé bénéficient d'une meilleure qualité de service que leurs concitoyens vivant à l'intérieur du pays.

On retient essentiellement de ce rapport présenté par l'ARCEP que la campagne de l'année 2024 affiche une constante amélioration de la qualité de service offert par les deux opérateurs de télécommunications au Togo. En clair, le niveau de performance des deux opérateurs de téléphonie mobile maintient sa dynamique de progression. En effet, sur l'ensemble du pays, 99 localités ont été prises en compte dans l'évaluation du niveau de performance. C'est ainsi



que le taux de conformité globale aux seuils réglementaires montre une nette supériorité de Yas Togo avec un taux de 74,43% contre

55,62% pour Moov Africa Togo au plan national. Cependant, on note des disparités selon qu'on se situe dans une localité ou une autre. Dans le Grand Lomé par

exemple, Yas domine le service voix avec un chiffre impressionnant de 98,21% de taux de conformité alors que Moov se retrouve loin derrière avec 55,36% de taux de conformité. En revanche, on note que dans les services Internet 3G et 4G, Moov devance Yas respectivement avec 94,05% et 88,10% contre 73,81% et 83,33% pour Yas Togo toujours dans le Grand Lomé. A l'intérieur du pays, Yas devance largement son concurrent dans les trois catégories couvertes par la campagne d'évaluation. En matière de service voix par exemple, il obtient un score de 75,59% contre 41,47% pour Moov Africa Togo. Les services Internet 3G et 4G mettent également Yas en tête respectivement avec des

taux de 67,45% et 76,67% tandis que Yas s'en sort avec un faible taux de conformité de 56,08% et 52,94% pour Moov. Ces données présentées par l'ARCEP démontrent que les deux opérateurs de téléphonie mobile au Togo n'accordent pas la même qualité de service aux populations vivant sur l'ensemble du territoire. Ce qui veut dire clairement que les deux sociétés affichent un meilleur niveau de performance à Lomé qu'à l'intérieur du pays. Des disparités qui amènent le Directeur Général de l'ARCEP, Michel Yaovi GALLEY à exhorter les deux sociétés de télécommunications à intensifier leurs efforts afin d'améliorer leur couverture en dehors de la capitale pour

Suite à la page 4

MIATO : Coup d'envoi de l'édition 2025

La quatrième édition du Marché International de l'Artisanat du Togo (MIATO) est officiellement lancée ce mardi 18 février 2025 à Lomé par la ministre en charge du commerce, de l'artisanat et de la Consommation locale, Mme Rose Kayi Mivedor. Placée sous le thème : « Protection des œuvres artisanales : enjeux et défis », l'édition de cette année se déroulera du 23 avril au 04 mai 2025 sur le site du Centre Togolais des Expositions et Foire (CETEF) Togo 2000 avec comme pays invité d'honneur, le Burkina Faso.



Le coup d'envoi de la quatrième édition du Marché International de l'Artisanat du Togo (MIATO) a été officiellement donné au cours d'une conférence de presse à Lomé. Pour la ministre en charge du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, Mme Rose Kayi Mivedor, le MIATO contribue à la réduction du chômage et participe à la création de richesses au Togo. « Au Togo, l'artisanat contribue à plus de 18% au Produit Intérieur Brut (PIB) ... Outre la valorisation et la promotion du patrimoine culturel, l'artisanat représente le secteur par excellence de la formation du capital humain et de la valorisation de nos matières premières. C'est pourquoi le gouvernement accompagne les artisans avec l'ambition qu'ils apportent une contribution plus significative qui ne peut se concrétiser que par la consommation plus accrue des services et produits artisanaux », a déclaré Mme Rose Kayi Mivedor lors de son discours de lancement.

Organisé par le ministère en charge du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale en collaboration avec l'Union des Chambres Régionales de Métiers (UCRM), MIATO est une plateforme unique d'échanges, d'exposition et de vente de produits artisanaux qui offre aux participants un cadre dynamique pour renforcer leurs compétences et

explorer de nouvelles opportunités d'affaires au Togo. Pour l'édition de cette année, les activités sont délocalisées sur le site du CETEF Togo offrant plus d'espaces aux exposants et aux visiteurs.

Au programme, des sessions de formations dédiées à la protection des œuvres artisanales, aux droits d'auteur, au marketing et aux tendances du marché ; des ateliers interactifs avec une immersion totale dans l'écosystème de l'artisanat et des démonstrations des différents corps de métiers. Des concours dotés de Prix et de récompenses prestigieuses sont également au rendez-vous avec des compétitions mettant en avant la créativité et le talent des artisans. D'autres activités sont aussi prévues telles que des spectacles inspirés du patrimoine togolais, des concerts et animations musicales mettant en avant la diversité culturelle, des défilés de mode, sans oublier la journée dédiée au pays invité d'honneur qui est le Burkina Faso.

Au cours des activités, les artisans seront sensibilisés, formés et accompagnés vers une meilleure valorisation et protection de leurs œuvres, tout en favorisant l'innovation et la compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.

L'une des innovations phares de cette année, est la mise en avant d'une

région du pays, celle des Plateaux. Réputée pour son riche patrimoine artisanal, ses techniques uniques et son identité culturelle, cette région sera au cœur des expositions, des démonstrations de savoir-faire et animations spéciales durant les deux semaines d'activités.

Cerise sur le gâteau, l'édition de cette année offre une baisse significative sur les tarifs des stands. C'est ainsi que les prix des stands climatisés sont fixés à 250.000f contre 350.000f initialement prévus tandis que ceux des stands ventilés sont fixés à un

montant de 100.000f contre 150.000f prévus précédemment. Ces baisses sont l'œuvre du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, selon les explications données par la ministre Mme Rose Kayi-Mivedor.

Notons que le MIATO est initié pour faire découvrir le génie et les potentialités des artisans togolais, promouvoir la consommation locale et l'utilisation des matières

premières locales, mettre en exergue les capacités de l'artisanat à créer de l'emploi et de la richesse...etc.

Pour rappel, l'artisanat compte au Togo plus de 165 métiers classés en trois catégories notamment l'artisanat de production et de transformation, l'artisanat de services ainsi que l'artisan d'art. ■

Roger GBESSIA

Qualité de services des télécommunications au Togo : Lomé mieux servie que l'intérieur du pays, selon un rapport de l'ARCEP

Suite de la page 3

permettre aux populations vivant à l'intérieur du pays de bénéficier de la même qualité de service.

« Les clients vivant en dehors de Lomé, notamment ceux qui sont à l'intérieur du pays ont aussi le droit de bénéficier du même niveau de performance des services offerts par les deux sociétés à savoir Yas Togo et Moov Africa Togo », a-t-il indiqué.

Sanctionné deux fois au cours des trois dernières années pour non-respect des normes recommandées, les deux géants de la téléphonie

mobile au Togo ont dû mettre les bouchées doubles pour améliorer la qualité de leurs services à l'endroit des consommateurs et arriver à ce niveau de performance tel que dévoilé dans le rapport 2024 de l'ARCEP.

Les résultats de la dernière campagne étant encourageants, les deux opérateurs sont donc appelés à maintenir la dynamique pour une amélioration continue de leurs services de télécommunications car, vivant dans un monde résolument tourné vers le numérique, la compétitivité des

entreprises dépend aujourd'hui en grande partie de la qualité des services de télécommunications.

L'importance du numérique dans la croissance économique de nos pays n'est plus à démontrer. Tous les secteurs d'activité ayant besoin aujourd'hui de l'apport des technologies numériques pour se développer, il appartient donc aux pouvoirs publics d'intensifier les efforts pour améliorer l'efficacité opérationnelle des télécommunications. ■■

Roger GBESSIA

OTR : Une profonde réforme en perspective

L'Office Togolais des Recettes (OTR) connaîtra dans les prochains mois une réforme profonde qui verra son cadre institutionnel actualisé pour répondre aux exigences des standards internationaux. C'est ça qu'a décidé le gouvernement togolais réuni en Conseil des ministres le jeudi 13 février dernier au palais de la Présidence de la République.

En effet, le gouvernement a adopté un projet de loi visant à renforcer la gouvernance et l'efficacité de l'institution en charge de la collecte des recettes fiscales et douanières. Cette réforme vise selon l'exécutif à améliorer la gouvernance de la structure, optimiser le fonctionnement de son conseil d'administration et mettre en place une dynamique destinée à assurer l'accélération des procédures administratives.

Cette revue du cadre institutionnel devra se faire sur la base des recommandations formulées à l'issue de l'audit de performance de l'OTR sur la période 2014-2018 qui voudraient que le fisc togolais puisse intégrer dans son fonctionnement les meilleures pratiques observées à l'international en matière de collecte des recettes fiscales. Ce changement s'inscrit dans le sens des mesures engagées par les premières autorités togolaises pour moderniser l'administration fiscale et garantir plus de transparence dans le processus de mobilisation des ressources publiques.

L'objectif visé par le gouvernement à travers cette réforme est de garantir une gestion optimale et plus

performante des recettes en facilitant les interactions entre les contribuables. « Cette initiative devrait contribuer à renforcer l'attractivité du pays et à consolider sa politique de mobilisation des ressources domestiques », a expliqué le gouvernement dans son communiqué ayant sanctionné le Conseil des ministres.

Opérationnel depuis 2014, l'Office ne cesse de multiplier les initiatives visant à améliorer son fonctionnement pour plus de satisfaction des contribuables. Les impôts et taxes collectés depuis sa création ont connu de 2014 à 2023 une progression de 116% avec 991 milliards de francs CFA mobilisés en 2023 contre 458,2 milliards de nos francs collectés lors de sa première année d'activité. Ces fonds servent à financer le budget de l'Etat pour la réalisation des projets sociaux en faveur des populations.

Grâce aux multiples initiatives de l'OTR, on assiste depuis quelques années à une amélioration constante des services qui sont offerts aux usagers et aux contribuables. L'un des secteurs qui bénéficie de ces avancées c'est bien celui du foncier avec notamment la simplification des formalités administratives liées à la

vente ou à l'acquisition des terrains. Ce qui assure une meilleure sécurité juridique aux citoyens et aux investisseurs.

Parlant justement du foncier, l'administration fiscale informe l'ensemble des populations qu'à partir du 1er mars prochain, toute formalité foncière au Togo sera conditionnée au versement préalable



d'une provision couvrant l'intégralité des frais de la procédure concernée. Une mesure qui vise les usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF), qui devront s'acquitter des montants présumés des

frais avant tout dépôt de réquisition au livre foncier. Elle concerne notamment les inscriptions d'hypothèques, de baux, les réévaluations ainsi que les mutations totales.■■■

Roger GBESSIA

AVIS D'APPEL D'OFFRE

POUR LA REALISATION D'ENTREPOTS D'ARMES

1. La Commission Nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (CNLPAL) a sollicité et obtenu du fond d'affectation volontaire, institué par les Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (TCA), un financement pour la réalisation du « **projet renforcement des dépôts d'armes et munitions au Togo** » et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour la réalisation d'entrepôts d'armes, notamment un mini magasin et un conteneur aménagé servant de dépôts.
2. La CNLPAL sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des travaux concernés au profit de l'administration pénitentiaire.
3. Le délai d'exécution ne doit pas dépasser trois (03) mois.
4. La passation de marché sera conduite par la procédure d'appel d'offre conformément à l'Accord de financement intervenu entre la CNLPAL et le Secrétariat du Traité sur le Commerce des Armes (TCA).
5. Les exigences en matière de qualification sont :
 - a) Être en règle avec l'administration fiscale ;
 - b) Disposer de références professionnelles pertinentes dans les travaux liés au domaine des armes et munitions ;
 - c) Avoir exécuté avec succès les travaux similaires dans le domaine de l'amélioration de la gestion des armes et munitions durant les trois (3) dernières années ;
 - d) Proposer un personnel clé ayant de l'expérience dans la réalisation des travaux de cette nature ;
6. Seuls les candidats retenus seront contactés pour des négociations relatives aux offres techniques et financières, ainsi que les modalités d'exécution des travaux.
7. Les termes de références peuvent être retirés au siège de la CNLPAL, sise quartier administratif, face entrée principale de la BCEAO Lomé à compter de la publication du présent avis.
8. Le dossier complet portant la mention « **Appel d'offre pour la réalisation d'entrepôts d'armes** » devra être déposé sous pli fermé, au plus tard, le **mercredi 19 février 2025 à 17 heures GMT**.
9. Les frais de dossier sont fixés à dix mille francs (10 000F) CFA.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Tel : 22 22 64 88 /90178071/9910 25 08

Email : cnlpaltogo@yahoo.fr

Entretien routier : Ce qui a été fait ces dernières années

Sur la période allant de 2020 à 2023, les autorités ont fait construire et réhabilité 828 kilomètres de routes nationales.

L'État a par ailleurs fait construire et réhabiliter 4 200 kilomètres de pistes rurales dans plusieurs régions administratives. Ces pistes désenclavent les zones, facilitent la circulation des biens et des personnes, améliorent les échanges régionaux, etc.

Pour l'année 2025, un montant de 13 milliards de francs CFA est prévu pour l'entretien routier. En 2024, l'enveloppe pour cette même mission était de 16,5 milliards de francs CFA. Selon les sources officielles, les besoins réels pour l'entretien du réseau routier s'évaluent à 41 milliards de francs. Dans le détail, la route nationale numéro 1 se place en tête des priorités pour 2025, suivie des axes transversaux et de la réhabilitation des points critiques du réseau.

Les travaux publics estimés à 84 milliards en 2024

Ce montant a été prévu l'année écoulée. Consacré à l'aménagement du réseau routier national, il correspond à 98 % du budget annuel (85 milliards de francs CFA) qui est alloué au ministère des Travaux

publics. Selon ce qui était prévu, l'enveloppe devrait favoriser le revêtement de 180 kilomètres de route en cours de construction, dont le tronçon Aléhéridè-Kpaza-Tchamberi et le contournement de

Sokodé entre autres. Autant de réalisations qui rapprochent le gouvernement de son ambition qui est de disposer d'un réseau routier en bon état, sûr et moderne d'ici quelques années. ■■

LR




SAFER

Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

Adoption d'une Décision Historique sur l'Esclavage, la Déportation et la Colonisation comme Crimes contre l'Humanité et Génocide : Le Togo Félicité pour son Leadership

Le 16 février 2025 restera gravé dans l'histoire de l'Afrique comme une date marquante. Lors de la 38e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (UA), une décision historique a été adoptée : la qualification de l'esclavage, de la déportation et de la colonisation comme crimes contre l'humanité et génocide contre les peuples d'Afrique. Cette décision, portée par le Togo sous le leadership du Président Faure Essozimna Gnassingbé, représente un tournant majeur dans la quête de justice et de réparation pour les peuples africains et les personnes d'ascendance africaine.



Une Décision Historique pour l'Afrique

Cette décision, adoptée à l'unanimité par les dirigeants africains, répond à une demande pressante des peuples africains, des Afro-descendants, des organisations de la diaspora et de la société civile. Elle s'inscrit dans le thème de l'année 2025 de l'Union Africaine : « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par les réparations ». En qualifiant l'esclavage, la déportation et la colonisation de crimes contre l'humanité et de génocide, l'Afrique pose un acte fort pour réécrire son histoire et exiger la reconnaissance des injustices subies.

Le Togo, à l'origine de cette initiative, a joué un rôle clé dans la mobilisation des États membres de l'UA. Le Président Faure Essozimna Gnassingbé a été salué pour son leadership visionnaire, qui a permis à l'Afrique de prendre en main son récit historique et de revendiquer justice pour les crimes commis contre ses peuples.

Un Passé Dououreux, un Avenir de Réparation

L'histoire des cinq derniers siècles en Afrique a été marquée par des injustices profondes et des crimes systématiques. L'esclavage, la déportation et la colonisation ont été des actes criminels planifiés et méthodiquement exécutés, laissant des stigmates durables sur les sociétés africaines. Cette décision de l'UA vise à :

1. *Reconnaître officiellement ces crimes* comme des crimes contre l'humanité et un génocide.
2. *Éduquer les jeunes générations* sur les réalités de l'esclavage et de la colonisation, souvent occultées dans les récits historiques.

3. *Engager un processus de guérison* pour les peuples africains et les Afro-descendants.

4. *Envoyer un message fort à la communauté internationale* sur la nécessité de réparations et de restitution.
5. *Protéger les générations futures* contre toute résurgence de ces crimes.

Les Implications de la Décision

La décision adoptée par l'UA ouvre la voie à plusieurs actions concrètes :

- *Mobilisation des États membres* : Les pays africains sont invités à intégrer cette qualification dans leurs législations nationales et à promouvoir une éducation historique approfondie.

- *Engagement de la diaspora* : Les organisations de la diaspora et les Afro-descendants sont appelés à se joindre à cet effort pour faire entendre leur voix sur la scène internationale.

- *Leadership du Togo* : Mandaté par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, le Togo assurera le suivi de la mise en œuvre de cette décision, en collaboration avec la Commission de l'UA et les autres États membres.

Une Victoire pour l'Afrique et sa Diaspora

Pour le Togo, cette décision est une victoire d'étape dans la lutte pour l'autodétermination de l'Afrique. Elle renforce la position du continent dans les débats internationaux sur les réparations et la restitution des biens culturels et historiques spoliés. En qualifiant ces crimes avec des termes précis et sans équivoque, l'Afrique se dote d'un outil puissant pour exiger justice et réparation.

Cette décision sera également au cœur des discussions du *9e Congrès panafricain*, prévu en

2025 à Lomé, au Togo. Cet événement, qui réunira des leaders africains, des représentants de la diaspora et des experts internationaux, sera l'occasion de définir une feuille de route concrète pour la mise en œuvre des réparations.

Un Message Fort à la Communauté Internationale
En adoptant cette décision, l'Union Africaine envoie un message clair à la communauté internationale : l'Afrique refuse désormais d'être spectatrice de son propre destin. Elle exige que les crimes commis contre ses peuples soient reconnus, que

les stigmates du passé soient guéris, et que les générations futures soient protégées.

Le gouvernement togolais a exprimé sa gratitude envers la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'envers la Commission de l'UA, pour leur sens de responsabilité historique. Le Togo, en tant que leader de cette initiative, s'engage à assumer pleinement son rôle pour faire avancer cette cause. Vers un Avenir de Justice et de Réconciliation

La décision de l'Union Africaine marque un tournant décisif dans l'histoire du continent. Elle représente une

étape cruciale dans la quête de justice et de réparation pour les peuples africains et les Afro-descendants. Sous le leadership du Togo, l'Afrique se positionne comme un acteur majeur dans la lutte pour la reconnaissance des injustices historiques et la construction d'un avenir fondé sur la justice, la dignité et la réconciliation.

Cette décision historique rappelle au monde que l'Afrique n'oublie pas son passé, mais qu'elle est déterminée à écrire un avenir où ses peuples pourront vivre libres, fiers et unis. ■

Source : afriquemediatv



Soyez **vigilants**, ne vous faites pas avoir !

Pour toutes les ventes aux enchères en cours à l'OTR, **il est interdit :**



- de s'inscrire via whatsApp,
- de payer de frais via mobile money (Yas ou Moov money)

**8201**POUR TOUTES
INFORMATIONS